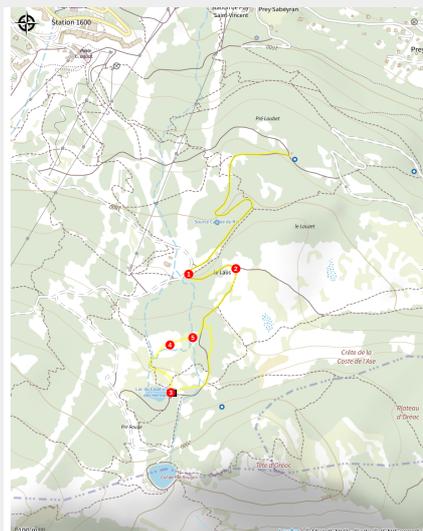


# Itinéraire n°8 : Boucle du Lac des Hermès

CC du Pays des Ecrins



Cabane du Laus (Pierre Nossereau)



Pour consulter les conditions du domaine, cliquez [ici](#).

## **Boucle de 3,7km depuis le chalet nordique - environ 190m D+**

**Cet itinéraire vous emmène jusqu'au lac des Hermes où règne un calme absolu.**

*Balisage : drapeau bleus ou violets et panneaux "piétons/raquettes" noirs sur fond jaune.*

### **Description :**

Au départ du chalet nordique, prendre l'itinéraire partagé qui monte vers le télésiège des Prés, en face du chalet.

1. Une fois au niveau du restaurant d'altitude l'Étoile des Neiges, prendre à gauche en direction du Lauzet.
2. Après la cabane du Laus, à l'entrée du plateau, prendre à droite et suivre le sentier partagé ski de randonnée qui remonte jusqu'au Lac des Hermes.
3. Face au lac des Hermes, prendre à droite avant les tables de pique-nique et suivre la signalétique qui mène à la clairière en contrebas.
4. Traverser la clairière pour ressortir par l'est.
5. Enjamber le ruisseau pour retrouver le sentier emprunté à la montée. Redescendre par le même itinéraire pour terminer la boucle jusqu'au chalet nordique.

### **Infos pratiques**

---

Pratique : Raquette

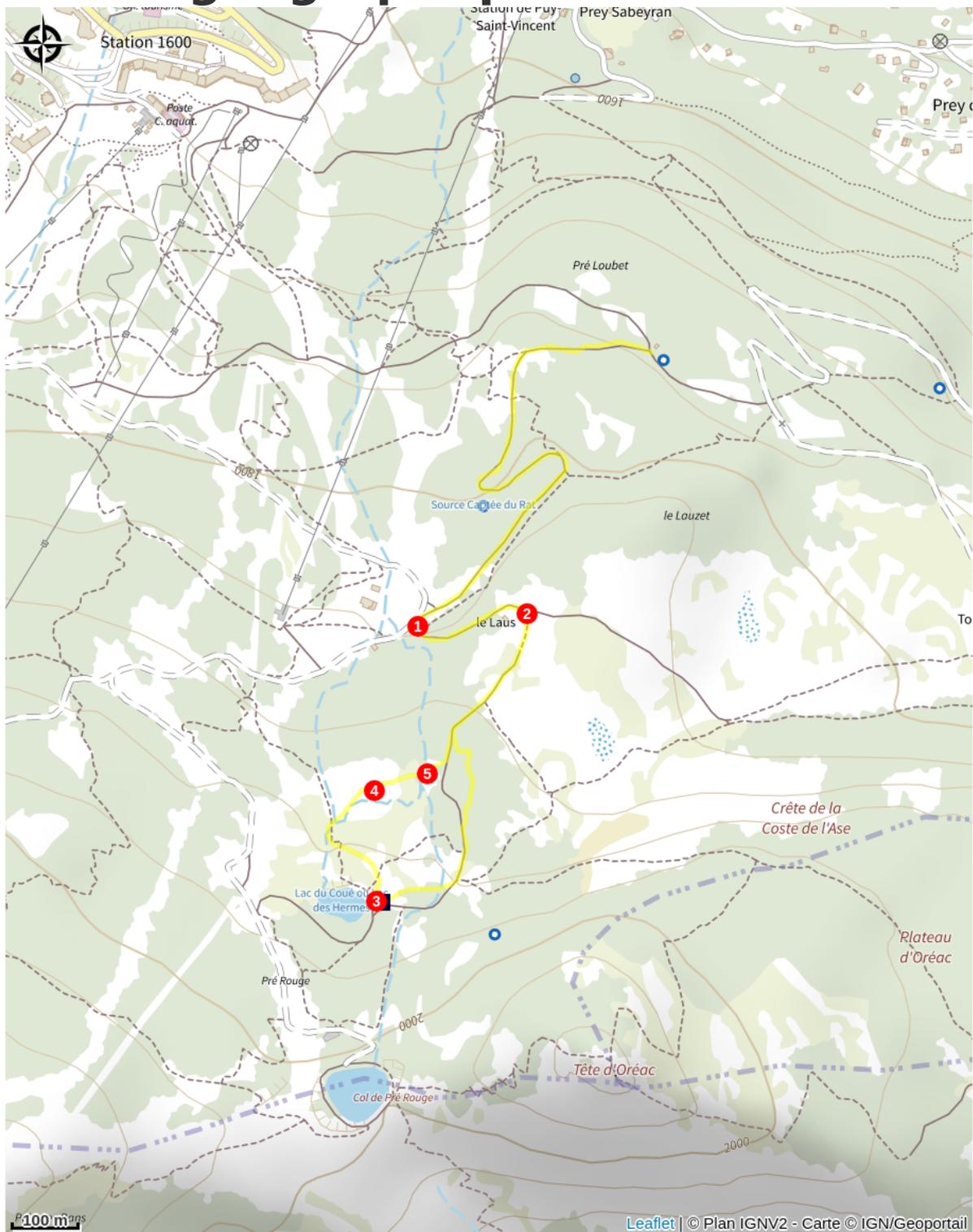
---

Durée : 1 h 30

---

Cotation : R2

# Situation géographique



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

**Les tarifs des activités hors ski de fond sur le domaine nordique sont disponibles [ici](#) et en vente aux caisses des remontées mécaniques ainsi qu'au chalet nordique de Puy Saint Vincent.**

Quelques règles :

- Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques et des risques d'avalanche édités par Météo France. Également, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des bureaux d'information touristique ou du chalet nordique avant votre départ.
- La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.
- Respectez le mobilier : signalétique, interdictions, sens des pistes, tables de pique-nique, passerelles, banderoles, jalons, panneaux de signalisation.
- Plusieurs itinéraires sont partagés avec d'autres usagers : skieurs de fond, skieurs de randonnée, VTTistes, chien de traîneau, rando-luge, traileurs. Laissez-leur la priorité, marchez toujours en bordure de piste et soyez vigilants lorsque vous empruntez ces pistes partagées.
- De nombreux itinéraires traversent des pistes de ski alpin ; soyez vigilants et laissez la priorité aux pratiquants.
- Ne marchez pas dans les rails de ski de fond, enjambez-les.
- N'hésitez pas à vous munir d'un topo-guide pour avoir à portée de main toutes les informations sur les itinéraires raquettes.
- Ne surestimez pas vos possibilités !
- Les chiens sont tolérés, tenus en laisse, hors des pistes de ski de fond (chiens interdits sur l'itinéraire du Lauzet du domaine de Puy-Saint-Vincent, réservé aux attelages de chiens de traîneaux conventionnés). N'oubliez pas de ramasser les déjections canines.
- Emportez vos déchets !
- N'hésitez pas à prendre les transports en commun plutôt que la voiture pour vous rendre sur le domaine nordique.

**Attention :** Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

**Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112**



## **Matériel**

Équipez-vous du matériel nécessaire :

Eau et collation

Vêtements chauds (évitiez le port de jeans)

Chaussures montantes (randonnée, après ski rigides)

Bâtons de marche

Crème solaire

Lunettes de soleil

Bonnet/chapeau/casquette

Petit kit de premiers secours